



COMPTE RENDU DE LA 146^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 19 septembre 2006

LIEU : Salle de réunion de l'Hôtel Continental, Val d'Or

PRÉSENTS : Glen Cooper, ARC
Guy Demers, Québec, vice-président
Annie Déziel, Canada
Ginette Lajoie, ARC
Maryse Lemire, Canada
Pierre Moses, Québec
Claude Saint-Charles, Canada, président
Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Danielle Baillargeon, membre d'office du CCCPP
Claire Bolduc, Québec
George L. Diamond, ARC
Joanne Laberge, Québec
Diom Romeo Saganash, ARC

INVITÉS : Gilles Desaulniers, MRNF
Martin Pelletier, consultant

OBSERVATEURS : Jean-Luc Blais, Affaires indiennes et du Nord Canada
Madeleine Arseneault, ministère des Ressources naturelles
et de la Faune (MRNF)
François Dupuis, MRNF
Michel Guimont, MRNF
Jean-François Gravel, MRNF
Guy Héту, MRNF
François Provost, MRNF
Daniel Richard, MRNF

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux membres et annonce l'ouverture de la réunion. En raison de conditions météorologiques défavorables, les membres n'ont pu se rendre à Lebel-sur-Quévillon, de sorte que l'allocation prévue du maire de la Municipalité de la Baie James, M. Gérald Lemoyne, a été retirée de l'ordre du jour.

Sur une proposition de Annie Déziel, secondée par Guy Demers, l'ordre du jour suivant est adopté:

1. **Adoption du compte rendu de la 145^e réunion (28 juin 2006)**
2. **État d'avancement des dossiers**
 - a. Demande du CCEBJ pour une approche de schéma d'aménagement
 - b. Groupe de travail concernant l'admissibilité des communautés de la Baie James aux programmes de recyclage des matières résiduelles
 - c. Préparation d'un document-synthèse sur les changements climatiques à la Baie James
 - d. Projet de révision des listes de projets assujettis ou exemptés du processus (annexes 1 et 2)
 - e. Distribution du rapport annuel 2005-2006
 - f. Présentation des recommandations du CCEBJ concernant l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I aux administrateurs locaux en environnement
3. **Adoption du projet de mémoire sur les modifications proposées à la *Loi sur les parcs* et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel***
4. **Présentation de Gilles Desaulniers concernant le cadre régional de gouvernance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)**
5. **Présentation de Martin Pelletier concernant les orientations du CCEBJ en matière d'étude des plans généraux d'aménagement forestier**
6. **Varia**
 - a. **Projet de rencontre avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**
 - b. **Modifications proposées à la Loi sur les forêts**
 - c. **Lettre concernant la langue des documents produits par l'initiateur du projet de production et de transformation de viande de porc naturel**
7. **Prochaine réunion**

1. Adoption du compte rendu de la 145^e réunion (28 juin 2006)

Sur une proposition de Ginette Lajoie, secondée par Maryse Lemire, le compte rendu de la 145^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

2. État d'avancement des dossiers

a. Demande du CCEBJ pour une approche de schéma d'aménagement

Le CCEBJ a demandé aux membres du Comité permanent de liaison de l'ENRQC de mettre sur pied un groupe de travail afin d'élaborer une approche de schéma d'aménagement pour le Territoire de la Baie James. Le secrétaire général associé du Secrétariat aux affaires autochtones a indiqué que ce point serait abordé lors d'une réunion prochaine du Comité.

Selon un membre de l'ARC, il n'y a pas de structure en place à la Baie James pour prendre en charge l'élaboration d'un schéma d'aménagement. Un groupe de travail devrait donc examiner comment les outils de planification existants ailleurs au Québec peuvent être adaptés pour le Territoire. Un membre du Canada croit que cette question rejoint l'ensemble de la problématique du développement durable sur le Territoire.

b. Groupe de travail concernant l'admissibilité des communautés de la Baie James aux programmes de recyclage des matières résiduelles

Les représentants du MDDEP prévoient tenir la première rencontre du groupe de travail en octobre 2006. Selon un membre de l'ARC, ce groupe devra élaborer une approche intégrée de la gestion des matières résiduelles en impliquant l'ensemble des paliers de gouvernement. Jean-Luc Blais a indiqué qu'un représentant des Affaires indiennes et du Nord Canada pourrait prendre part aux travaux.

c. Préparation d'une synthèse des travaux sur les impacts des changements climatiques

Le président et le secrétaire ont rencontré Yves Bégin et Céline Meunier du Centre d'études nordiques. Ces derniers prépareront une soumission répondant à la demande du CCEBJ concernant la préparation d'un document-synthèse sur les impacts des changements climatiques sur le Territoire de la Baie James.

Une commission parlementaire de l'Assemblée Nationale a amorcé ses travaux autour de cet enjeu. Bien que les impacts à la Baie James aient été abordés, on y discute surtout des impacts au Nunavik, notamment en raison du dégel du pergélisol.

Selon un membre du Québec, on a généralement tendance à percevoir les impacts du réchauffement climatique de façon négative. Or, certains impacts, dont l'extension de la forêt boréale vers le Nord, pourraient s'avérer positifs. Le rôle des organismes de recherche, croit un membre du Canada, consiste à présenter de

manière objective les données concernant les impacts. Dès lors, il reviendrait aux gouvernements et aux organismes tels le CCEBJ de définir si un impact est souhaitable ou non.

Un membre du Québec souligne l'importance d'aller au-delà de l'étude des impacts attendus en amorçant une réflexion sur les scénarios d'adaptation à ces impacts. Il cite en exemple une présentation du ministère des Transports du Québec concernant l'adaptation du réseau routier dans un contexte de réchauffement climatique.

d. Projet de révision des listes de projets assujettis ou exemptés du processus (annexes 1 et 2)

Le secrétaire dépose le projet de rapport de stage de Jessica Labrecque. Les membres en prendront connaissance et formuleront leurs commentaires, s'il y a lieu, d'ici le 13 octobre 2006.

Un consultant, M. Yvan Vigneault, a déposé une offre de service dans le cadre du devis de travail préparé par le Comité administratif. Le travail du consultant consiste à élaborer, à partir des données disponibles, un rapport de recommandations concernant la révision des annexes 1 et 2.

Un membre du Québec croit important que la réglementation provinciale soit considérée, pour certains types de projets, comme un encadrement suffisant pour permettre l'exemption du processus d'évaluation et d'examen. Le secrétaire indique que le rapport de stage contient un volet comparatif examinant les processus applicables dans d'autres régions, dont celui du Québec méridional. Une membre de l'ARC rappelle que la voie réglementaire a été proposée dans le rapport de 2005 sur l'application du processus en terres de catégorie I et serait forcément considérée dans le cadre de la révision des annexes.

e. Distribution du rapport annuel 2005-2006

Le secrétaire informe les membres que le rapport annuel 2005-2006 a été distribué aux destinataires intéressés, en versions anglaise et française, à compter de la mi-juillet. La version du rapport en langue crie est toujours en attente de révision.

Une membre de l'ARC rappelle que l'échéance légale de la Loi sur la qualité de l'environnement est le 30 juin; pour les rapports futurs, le CCEBJ devrait établir un calendrier de travail assurant le respect de cette échéance.

f. Présentation des recommandations du CCEBJ concernant l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I aux administrateurs locaux en environnement (ALE)

Ginette Lajoie a présenté aux ALE les 12 recommandations du CCEBJ concernant le processus d'évaluation et d'examen tel qu'appliqué en terres de catégorie I des Cris. En outre, Mme Lajoie souhaitait valider l'analyse du CCEBJ auprès des responsables de l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22) dans les communautés cries. Les ALE ont reconnu la pertinence des recommandations ayant trait au renforcement des autorités locales en environnement. À leur avis, le soutien du CCEBJ aux mesures de sensibilisation des gouvernements locaux et du public concernant le régime du chapitre 22 serait souhaitable.

3. Adoption du projet de mémoire sur les modifications proposées à la *Loi sur les parcs* et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Le projet de mémoire concernant les modifications proposées à la *Loi sur les parcs* et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a été rédigé par un consultant, puis révisé par le Comité administratif du CCEBJ. Comme le gouvernement du Québec ne déposera pas son projet de loi à cet égard au cours de la présente session parlementaire, les membres du CCEBJ s'accordent jusqu'au 13 octobre 2006 pour commenter le projet de mémoire déposé.

À la demande d'une membre du Canada, la recommandation du mémoire ayant trait à une stratégie d'implantation des aires protégées sur le territoire de la Baie James fera référence à la participation nécessaire des intervenants régionaux et locaux.

4. Présentation de Gilles Desaulniers concernant le cadre régional de gouvernance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Gilles Desaulniers, sous-ministre associé aux Opérations régionales et à la Faune, fait état du contexte qui a poussé le MRNF à proposer un nouveau cadre de gouvernance régionale : il s'agissait d'abord de répondre aux exigences des régions elles-mêmes, mais également aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique (dite Coulombe) et aux orientations de la nouvelle Stratégie énergétique. Par ailleurs, à la lumière des usages multiples du territoire, le ministère doit mieux intégrer la gestion de l'ensemble des ressources (énergétiques, forestières, etc). Enfin, le MRNF doit composer avec une diminution de ses effectifs.

Une partie de ce virage a déjà été amorcée avec le programme assurant la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), qui remplacent les commissions forestières régionales établies en vertu d'une recommandation de la Commission Coulombe. Les CRRNT ont pour mandat d'élaborer le plan régional de développement. Ce dernier doit assurer la gestion intégrée des ressources naturelles de la région, d'abord en les identifiant, puis en proposant l'adaptation des programmes de mise en valeur.

À cet égard, Gilles Desaulniers estime que les CRRNT deviendront les «catalyseurs» du développement régional : il s'agit du développement économique, bien sûr, mais en tenant compte des volets sociaux et environnementaux, conformément aux principes du développement durable. À son avis, l'élaboration de plans régionaux de développement permettra la mise en place de projets mobilisateurs dans les régions.

Pour conseiller le ministère durant la mise en place des CRRNT, tous les intervenants du milieu régional autochtone ou non-autochtone sont invités à un exercice de réflexion. Par ailleurs, le MRNF attend les propositions des régions (conférences régionales des élus (CRÉ) et autochtones) quant à la composition (membres) et au mandat de leur CRRNT afin d'assurer une représentation adéquate du milieu.

Les travaux des CRRNT auront l'appui des nouvelles directions régionales intégrées du MRNF, i.e. regroupant les secteurs Énergie, Forêt, Mines, Territoire et Faune. Dans le cas de la Baie James, il s'agira d'une nouvelle direction établie sur le territoire (région 10 – Nord-du-Québec) au lieu d'être rattachée au centre administratif d'une région voisine; M. Guy Héту en a été nommé directeur général. Par souci d'efficacité et de budget, la régionalisation des services n'entraînera pas de déplacement massif du personnel du MRNF : Gilles Desaulniers rappelle que l'objectif de gestion unifiée n'implique pas forcément que les intervenants partagent les mêmes espaces de bureaux. Par ailleurs, il faut respecter les fonctions centrales du MRNF, qui demeureront à Québec.

Au cours de la mise en œuvre du cadre régional de gouvernance, M. Desaulniers s'engage à assurer non seulement la consultation, mais la participation des autochtones et des CRÉ. Il entend d'ailleurs rendre les modalités de cette participation conformes aux récents arrêts des tribunaux concernant les obligations des gouvernements envers les Premières nations. L'arrimage avec les dispositions de la CBJNQ, en outre, constitue un défi qu'il entend relever.

Commentaires des membres

Un membre de l'ARC croit que le nouveau cadre de gouvernance aura un impact majeur sur les communautés autochtones. Dès lors, il s'étonne qu'aucune

consultation distincte n'ait été entreprise auprès des Cris, conformément aux dispositions de la CBJNQ et de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC).

Selon une membre de l'ARC, le processus de régionalisation entamé ne semble pas respecter le cadre de la relation de nation à nation établi par l'ENRQC. En outre, le Grand Conseil des Cris a fait part au ministre de ses préoccupations concernant le processus de nomination des membres du CRRNT de la Baie James, processus auquel les Cris n'ont pas été invités à prendre part.

Gilles Desaulniers préférerait que les autochtones participent aux consultations visant l'ensemble du public. Toutefois, si les Cris souhaitent bénéficier d'une consultation distincte, il en sera ainsi. D'une manière ou d'une autre, il entend travailler sur les rapprochements possibles entre les Cris et les non-autochtones.

Une membre de l'ARC souhaite aborder des enjeux découlant de lacunes observées dans la planification territoriale à la Baie James. Elle croit que le manque de concertation autour de la gestion des ressources entraîne des tensions accrues lors de l'évaluation environnementale et sociale de projets de développement. En revanche, une planification territoriale adéquate permettrait de mieux encadrer les projets présentés et faciliterait leur évaluation.

Un membre du Québec croit plutôt qu'il faut éviter de sous-estimer la valeur économique d'un projet en considérant uniquement les facteurs environnementaux et sociaux. À cet égard, Gilles Desaulniers croit que tout promoteur à intérêt à faire adhérer la population visée à son projet, notamment en le modifiant pour le rendre plus acceptable.

5. Présentation de Martin Pelletier concernant les orientations du CCEBJ en matière d'étude des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)

Martin Pelletier rappelle les démarches antérieures du CCEBJ visant à redéfinir la portée de son mandat en foresterie dans le contexte du régime forestier adapté de l'ENRQC. Entre autres, une comparaison de ce mandat avec ceux du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) et des groupes de travail conjoints (GTC) a été établie. M. Pelletier a dégagé quelques avenues d'intervention possibles pour le CCEBJ en vue des PGAF qui seront déposés en avril 2007, mais il aimerait entendre les commentaires des membres afin d'orienter la suite de son analyse.

Pour les fins de l'analyse préliminaire déposée, Martin Pelletier a consulté la documentation pertinente du CCEBJ et du CCQF. Il indique toutefois que certains documents importants du MRNF n'ont pas été rendus publics encore, dont les instructions relatives à la confection des PGAF et le guide d'aménagement forestier.

Du côté du CCQF, il serait intéressant de disposer de la grille d'évaluation prévue pour analyser les PGAF.

Cartographie des usages familiaux

M. Pelletier fait le point sur l'élaboration des PGAF, les premiers soumis au nouveau régime forestier adapté de l'ENRQC. Les GTC, constitués à parts égales de représentants du MRNF et des Cris, préparent une cartographie des usages familiaux de chaque aire de trappe (dite «Family Map»). Ce projet a pour but d'aller au-delà des dispositions de l'ENRQC prévoyant la protection intégrale de 1% de la superficie forestière de chaque aire de trappe et des modalités particulières d'aménagement pour les habitats fauniques sur 25% de cette superficie.

La cartographie des usages familiaux devraient permettre aux exploitants forestiers de tenir compte des activités crie sur l'ensemble de l'aire de trappe. Comme certaines informations fournies par les Cris sont de nature confidentielle, une entente de confidentialité doit lier les parties. Un membre de l'ARC indique qu'une personne-ressource de sa partie a collaboré étroitement à la préparation de cette cartographie et serait en mesure de faire une présentation au CCEBJ à ce sujet.

Outils à fournir par le MRNF

Par ailleurs, le MRNF œuvre à la rédaction d'un «guide de synergie» destiné à faciliter le respect des diverses normes forestières applicables à la Baie James (dispositions de l'ENRQC, Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique (RNI), objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV), stratégie sur les peuplements mélangés, etc.). Comme ces normes multiples peuvent confondre l'exploitant forestier, le guide de synergie présente les liens nécessaires : par exemple, le respect d'un OPMV pourrait recouper la conformité avec une disposition de l'ENRQC.

Pour l'heure, le MRNF tente de relever le défi de transmettre, dans un délai raisonnable, l'ensemble des outils nécessaires à la confection des PGAF, entre autres la «section crie» que les exploitants forestiers de la Baie James devront élaborer. Les instructions à cet effet ont été récemment transmises aux exploitants forestiers, mais on attend toujours les calculs de possibilité ligneuse, le guide d'aménagement forestier, le guide de synergie et la stratégie sur les peuplements mélangés.

Rôles respectifs du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) et du CCEBJ

Le CCQF s'est avéré efficace pour assurer la mise en œuvre du régime forestier adapté et a démontré sa capacité à collaborer avec d'autres organismes dans ce but, tels la Forêt modèle crie de Waswanipi. Toutefois, le Conseil doit constamment élargir son mandat afin de couvrir l'ensemble des enjeux associés à l'application du régime, notamment la préparation d'indicateurs pour l'OPMV n° 11 concernant les habitats fauniques d'intérêt pour les Cris. En outre, l'analyse prévue par le CCQF ne couvrira pas forcément toutes les facettes du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ.

Parmi les champs d'intervention à envisager pour le CCEBJ, Martin Pelletier signale l'intégration des savoirs traditionnels aux PGAF, les indicateurs pour l'OPMV n° 11 et les mécanismes de participation des Cris. Le cas échéant, il reviendra au CCEBJ de préciser quelles informations il souhaite trouver dans les PGAF. En outre, le Comité devra établir s'il souhaite étudier les plans comme un produit final ou l'ensemble du processus d'élaboration des PGAF.

Quant au format des PGAF, M. Pelletier croit que les plans à déposer en 2007 seront davantage accessibles. En effet, les nouvelles exigences du MRNF, notamment pour la section crie du PGAF, devrait permettre de vérifier plus facilement la conformité du plan avec les normes applicables.

Commentaires des membres

Une membre de l'ARC signale que l'intervention du CCEBJ à l'égard des PGAF serait tardive. En effet, le Comité n'a pas reçu la documentation qui lui aurait permis d'être à jour quant au processus d'élaboration des PGAF. Par exemple, la question de la confidentialité des données contenues dans la cartographie des usages familiaux aurait été l'occasion de développer un cadre d'utilisation des données, mais à cette étape-ci le CCEBJ ne peut que rappeler la nécessité de conserver le caractère confidentiel des informations divulguées par les Cris. Par ailleurs, elle estime que les enjeux entourant l'analyse des plans annuels d'intervention et les calculs de possibilité ligneuse s'avèrent trop techniques pour le CCEBJ.

Elle rappelle toutefois le rôle du Comité quant à la surveillance du régime du chapitre 22 de la CBJNQ et les ressources disponibles pour réaliser ce mandat. Pour l'heure, elle croit que le CCEBJ devrait tenter d'obtenir l'information pertinente, entre autres les critères d'analyse des PGAF prévus par le CCQF.

Un membre du Québec croit que le CCEBJ a tout lieu d'être satisfait de l'approche et du travail réalisé par le CCQF à ce jour. Dès lors, le CCEBJ pourrait être un

observateur attentif appelé à intervenir, au besoin, pour valider la démarche proposée.

Selon un autre membre du Québec, l'objectif de la démarche du CCEBJ consiste à trouver un compromis entre une simple validation, après-coup, des travaux d'autres organismes et une analyse des PGAF qui ne tiendrait pas compte du contexte nouveau de l'ENRQC. Il croit qu'il est du rôle du consultant, Martin Pelletier, d'éclairer le CCEBJ à cet égard. Par ailleurs, une membre du Canada estime peu probable que le CCEBJ intervienne de façon significative s'il se met en position d'attente. Selon elle, le Comité doit définir ses orientations à l'égard de l'étude des PGAF, quitte à les ajuster pour tenir compte de la documentation disponible ou des interventions d'autres organismes.

6. Varia

a. Projet de rencontre avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le secrétaire a rencontré le conseiller spécial du ministre afin d'examiner la possibilité d'une rencontre du CCEBJ avec M. Béchard. En raison du manque de disponibilité du ministre, une telle rencontre est peu probable à l'automne 2006. Le CCEBJ y aborderait la préparation du forum sur le développement durable à la Baie James, la révision des listes de projets assujettis ou exemptés et la gestion durable des matières résiduelles.

b. Modifications proposées à la *Loi sur les forêts*

Le secrétariat du CCEBJ a reçu copie, le 18 septembre, de modifications proposées à la Loi sur les forêts par le MRNF. Ces modifications auraient pour but de mettre en œuvre une partie des recommandations de la Commission Coulombe et d'assurer une plus grande efficacité aux interventions du MRNF. Les commentaires des organismes consultés sont attendus pour le 29 septembre et un projet de loi serait déposé par le gouvernement du Québec en octobre 2006.

Le CCEBJ procédera à l'étude du document d'information, mais informera le MRNF des difficultés posées par une échéance aussi serrée.

c. Lettre concernant la langue des documents produits par l’initiateur du projet de production et de transformation de viande de porc naturel

Le CCEBJ a reçu une plainte des chefs de Waswanipi et d’Oujé-Bougoumou concernant la langue de la documentation afférente au projet de production et de transformation de viande de porc naturel à Chapais, cette documentation étant en français seulement. Les chefs demandent au CCEBJ d’assurer la traduction de ces documents en anglais.

Le CCEBJ écrira à l’administrateur provincial afin qu’elle assure des conditions propices à la participation des communautés crie visées au processus d’évaluation et d’examen du projet, notamment par la disponibilité de documentation en langue anglaise.

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, le 30 novembre 2006.



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 13 décembre 2006